

@ctu.mict

Flash d'info de l'UfmiCT CGT n° 121

**Syndiqué-e pour soutenir mon engagement professionnel**



Mercredi 5 mars 2014

... Edito

**Le 18 mars  
Grève, mobilisations,  
manifestations  
Unitaires.  
CGT / FO / SUD / FSU**

Sommaire :

Edito : Orthophonistes (Extraits de la déclaration CGT au CSFPH)

Orga : congrès, conseil national et comité général

Revendic : Appel 18 mars/ sages-femmes / CNG / stagiaires travail social / IFSI / médecins

UGICT : Égalité femmes-hommes

### Orthophonistes,

#### Les propositions ministérielles sont inacceptables !

... La CGT revendique une corrélation entre le niveau d'études sanctionné par un Diplôme d'Etat et le salaire... Les études d'orthophonie se déroulent à l'Université (Fac médecine) depuis leur création (1964). Elles sont sanctionnées par un certificat de capacité en Orthophonie, qualifié Diplôme d'État. Ce diplôme permet que tous les actes de tous les orthophonistes soient sur toute la France, couverts par l'Assurance Maladie et ce, dans l'intérêt des patients. Notons que c'est une des rares professions dans laquelle on n'observe aucun dépassement d'honoraires et nous y tenons. Depuis 1986, ces études se déroulent sur 4 ans mais ne sont reconnues sur le plan salarial que Bac + 2 ans, donc depuis 27 ans les orthophonistes attendent dans la FPH une juste valorisation. **C'est dans cette situation que la réforme LMD nous a été imposée.** La CGT s'est battue, avec tous les composants de la profession, pour que cette réforme n'aboutisse pas à une réduction de l'accès aux soins.... En janvier 2013, les 2 ministres nous ont accordé le grade Master.... Nous tenons au terme Grade car nous sommes attachés au fait que notre diplôme reste professionnel.... La comparaison des grilles de salaires des orthophonistes avec celles de professionnels hospitaliers ayant un niveau d'études, de responsabilités équivalent, est éloquent. Plus de 100 points d'indices de différence...Les hôpitaux sont désertés par les orthophonistes et cela a de lourdes conséquences pour les patients....

Pour que nos jeunes collègues restent à l'hôpital ce que vous proposez ne suffit pas, l'absence de corrélation entre le niveau de diplôme et le salaire n'est pas acceptable.

Pour que nos collègues plus anciennes bénéficient après tant d'années de salaires injustes ( Bac + 4 ans reconnus et rémunérés sur une base de Bac + 2 ans ), de revenus corrélés à leur diplôme, vous devez proposer une autre grille....

**Nous sommes convaincus que le fait que notre profession soit quasi exclusivement féminine n'est pas sans rapport ... Feriez-vous de telles propositions à des hommes ingénieurs ? La CGT demande une grille spécifique orthophonique avec un déroulement de carrière linéaire, sans quota avec un bornage indiciaire entre les indices majorés 400 et 783**

Le combat que toute la profession a mené ces dernières années a permis une victoire pour la qualité de la formation, pour les étudiants, pour les patients et pour la profession dans son ensemble. En toute logique les salaires des orthophonistes hospitaliers doivent être valorisés ce qui permettra que tous les postes dans les hôpitaux soient attractifs, ce dans l'intérêt des patients.

Le CSFPH a rejeté les textes proposés. Nouvelle réunion mi mars ! A suivre !

### Le point sur l'organisation.

#### Rappels !

Le comité général de l'Ufmict est le **25 mars** à Montreuil. Il est urgent de faire connaître les noms des mandaté-e-s, un-e par département et un-e par CHU.

Le conseil national de l'Ugict se tiendra les 10 et 11 avril à Montreuil. L'Ufmict y participera.

Le **XVIIème congrès de l'Ugict** se tiendra du **20 au 23 mai** à Dijon.

Le document d'orientation est disponible sur le site de l'Ugict.

Les fiches types d'amendement et de contributions sont aussi disponibles. Elles sont à renvoyer avant le 30 avril à ugict@cgt.fr

L'Ufmict a 54 mandats à honorer. Il est aussi important de faire connaître les mandatements réalisés au niveau régional pour assurer la participation de notre union fédérale à ce congrès.

## Le coin du revendicatif....

### **Appel unitaire pour le 18 mars :**

Les Fédérations CGT, FO, Sud, du secteur de la santé et de l'action sociale refusent les politiques d'austérité que le gouvernement et les employeurs continuent d'imposer aux salariés. C'est pourquoi elles appellent à la grève, à la mobilisation, à des manifestations interprofessionnelles le **18 mars 2014**, sur des revendications claires : augmentation générale et rattrapage des salaires, embauches, opposition à l'austérité, abrogation de la loi HPST, défense et amélioration de notre système de protection sociale, arrêt des restructurations ...

### **Sages-femmes :**

La ministre des affaires sociales et de la santé a présenté le 4 mars l'arbitrage. Un communiqué intersyndical CGT, SUD, CFDT, FO, UNSA, UNSSF parle de soulagement. L'intersyndicale se réjouit d'un cadre statutaire dans la fonction publique hospitalière. La majorité des sages-femmes a été entendue. La vigilance reste de mise pour la mise en œuvre. La CGT a fait une expression complémentaire, l'ensemble des expressions est sur le site Internet fédéral. L'avancée concernant le cadre statutaire est, pour une part, une réponse aux attentes des professionnel-le-s. Des points restent à clarifier et à amender notamment celui de la responsabilité des unités physiologiques qui doit être confiée à une sage-femme. La négociation salariale va s'ouvrir. Elle doit permettre de concrétiser le cadre statutaire défini aujourd'hui par la ministre et reconnaître enfin les grandes responsabilités assumées depuis des années par la profession. La mobilisation est indispensable. L'action a déjà payée, il faut la poursuivre sur la question salariale.

### **CNG :**

Depuis 2008, le CNG a accompagné 850 professionnels dont environ 43% de médecins, 32% de directeurs d'hôpital (DH), 24% de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S) et 1% de directeurs de soins ; un quart environ sont en situation de recherche d'affectation.

### **Stagiaires travail social :**

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Geneviève Fioraso, a indiqué qu'un fonds transitoire doté de 5,3 millions d'euros serait mis en place pour aider les structures, notamment hospitalières et médico-sociales, qui accueillent les stagiaires en travail social. Elle a précisé que les auxiliaires médicaux, dont les infirmières et les orthophonistes demeuraient exonérés de gratification, l'exception étant prévue par la loi "hôpital, patients, santé et territoires" (HPST) du 21 juillet 2009. En revanche, les étudiants en travail social (assistantes sociales, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés) qui effectuent des stages à 52% dans des associations et à 48% dans des administrations de l'Etat des collectivités, des établissements publics de santé, des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, sont concernés par l'indemnisation.

### **IFSI :**

Les patrons de la fédération de l'hospitalisation privée ont décidé de prendre en otage les étudiant-e-s infirmier-e-s avec la suspension de leur accueil en stage. C'est lamentable ! Une expression unitaire CGT, CFDT, FO a été faite dans la branche. L'Unef soutient aussi les étudiant-e-s concerné-e-s. La secrétaire générale de la fédération a écrit aux DG ARS pour qu'une solution soit trouvée pour les étudiant-e-s infirmiers se retrouvant sans stage.

La CGT a fait une expression spécifique pour compléter l'expression unitaire, a diffusé largement dans les IFSI...

### **Médecins**

Le numéro 12 de la lettre électronique est paru. Il traite de la nécessité de négociations sur le temps de travail, de l'annualisation du temps de travail pour les médecins du secteur non lucratif, de la renégociation du statut des praticiens des Centres de lutte contre le cancer.

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT...

### « Faire rimer ICT avec Egalité »

Les femmes cadres sont moins nombreuses dans les grades plus élevés, ont moins de responsabilités, des fonctions différentes !

Elles gagnent en moyenne et en ETP **21 % de moins** que les hommes

Vous trouverez le tract « Faire rimer ICT avec égalité ! » sur l'égalité professionnelle femmes-hommes sur le site de l'Ugict. La CGT et son Ugict sont mobilisées toute l'année pour faire rimer ICT avec égalité. Nous appelons les ICT à se mobiliser le 8 mars



**ICT, manifestons le 8 mars pour faire de l'égalité femmes-hommes une réalité !**

Site de l'UGICT CGT : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)